

La certification FLS a lieu depuis plusieurs années et prend une ampleur telle (31 candidats l'an dernier, une cinquantaine cette année) qu'un rapport de jury a semblé nécessaire pour répondre aux questions de ceux qui se préparent à ce diplôme, d'autant plus que le jury est nouveau. En effet, l'IA-IPR responsable du CASNAV a changé depuis septembre 2014, et avec lui, le président du jury de certification.

Modalités d'inscription :

Le texte de référence est le **BO** (Bulletin Officiel) n°39 **du 28 octobre 2004** qui indique ce qu'est la certification complémentaire, quelle que soit la spécialité (FLS ou Français langue seconde mais aussi Cinéma audio-visuel, histoire de l'art, théâtre, danse) : « l'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours. ». Pour ce qui concerne la certification FSL, peuvent se présenter des enseignants du premier comme du second degrés ; ils peuvent être stagiaires mais de toutes façons titularisés à la fin de la première, éventuellement de la seconde année de stage. La lecture du BO du 28 octobre 2004 est absolument indispensable.

Le numéro du **BIR** (bulletin d'informations rectorales) de fin septembre indique les modalités d'inscription à cet examen pour l'académie de Lyon. Ainsi les candidats devaient-ils demander un dossier aux services de la DEC (Division des Examens et Concours) à partir du 29 septembre 2014 et le rendre pour le 31 octobre.

Il n'y a pas d'admissibilité ou plutôt, tout candidat ayant constitué son dossier et l'ayant renvoyé à temps est convoqué à l'oral de certification. Sur les 50 inscrits, 47 candidats ont été convoqués (un était en congé longue durée, deux autres se sont désistés) et finalement 44 étaient présents (soit trois absents).

Les dates de l'épreuve orale ne sont pas fixées à l'avance : le jury, réparti cette année en trois commissions, se réunit quand cela est possible, soit pour cette session, les 2 avril (2 commissions) et le 12 mai (pour une troisième et ultime commission). Il aurait été évidemment préférable de tenir les trois commissions le même 2 avril mais cela n'a pas été possible.

La formation : Toutes les certifications ne font pas l'objet d'une préparation préalable (ainsi la certification CAV, cinéma-audio-visuel) mais le texte décrivant les missions du CASNAV stipule qu'il doit mettre en œuvre cette formation.

Elle a donc eu lieu les 23 et 27 janvier ainsi que le 5 février 2014. Ont été abordés, entre autres, les textes officiels, les différences entre FLE, FLS et FLscol (français de scolarisation), le CECRL (*cadre européen commun de référence pour les langues*), l'approche actionnelle, le traitement des EANA dans chacun des départements de l'académie. Autant de thèmes que les candidats ne découvrent pas complètement. Les enseignants du premier degré, en particulier, n'ont pas toujours pu suivre toutes les formations. Sont intervenus des formateurs de terrain, des responsables départementaux et académiques, une universitaire, l'ancienne chargée de mission pour le CASNAV de Grenoble... Une variété qui est aussi celle du jury.

Composition du jury : un jury présidé par un IA IPR, et, pour l'académie de Lyon, par l'IA-IPR responsable du CASNAV. Il fait aussi appel à des universitaires et des formateurs de terrain premier et second degrés (conformément au BO pré cité).

- 1° commission du 12 avril : M.GRAND IA IPR d'allemand, Mme Maire-Sandoz, IFE et Mme GRACI responsable des EANA pour le premier degré dans la Loire,
- 2° commission du 12 avril : Mme Marquillo-Larruy, Professeur d'Université Lyon 2, Mme LAUZEL, formatrice à la CSI, Mme LACHNITT, IA-IPR,
- 3° commission, le 12 mai : Mme Fernandez-Cagna, IEN chargé des EANA/EFIV pour le Rhône, Mme ROUMY, chargée des EANA.EFIV 2d degré pour le Rhône, Mme LACHNITT.

L'épreuve elle-même : l'oral de la certification FLS.

Comme l'indique le texte du BO pré cité, le candidat dispose d'une dizaine de minutes pour se présenter et en particulier exposer ses motivations, mais surtout ses compétences acquises en FLS. A l'issue de cette présentation, un dialogue (de vingt minutes maximum) s'engage entre le jury et le candidat.

Compétences attendues

L'entretien permet d'exposer la *formation* du candidat dans le domaine du FLS et son *expérience* (si mince soit-elle) d'enseignement. Le BO pré cité insiste sur ces deux aspects. Certes, les professeurs venus au FLS parce qu'ils ont eu à former des élèves et à se former eux-mêmes dans l'urgence, « sur le tas » sont encore nombreux. Le dévouement, l'engagement, l'investissement, souvent remarquables des professeurs qui se sont trouvés dans cette situation, ne suffit cependant pas pour obtenir la certification complémentaire. Ce diplôme n'est pas en effet le signe de la reconnaissance de l'Institution mais la reconnaissance de compétences avérées dans le domaine du FLS. Pour le dire autrement, la certification n'est pas une forme de VAE (validation des acquis de l'expérience), une sorte d'équivalence entre le diplôme et l'expérience accumulée.

Il faut, comme le précise le BO, témoigner d'une expérience de l'enseignement du FLS qui s'appuie sur une *solide formation théorique*. Les trois jours de formation (qui seront réduits à deux en 2016) à la certification ne sauraient suffire. Suivre les quelques stages inscrits au PAF est nécessaire si l'on n'a pu bénéficier d'une formation universitaire (en outre les universités proposent des formations adaptées aux personnes qui travaillent). Le jury a valorisé les candidats engagés dans une démarche d'observation de classes, de stages, de participation à des formations.

Réciproquement, les candidats doivent être en mesure d'illustrer des propos théoriques par une pratique de classe, une mise en œuvre de la théorie, encore une fois, même modeste. Certains candidats ont semblé annoncer des démarches pédagogiques qu'ils n'avaient pas réellement, semblait-il, expérimentées.

Comment préparer cet oral ?

Cet entretien est un « oral », il convient donc de le préparer (et de s'y préparer). Les candidats sont autorisés à venir avec leurs notes... en prenant soin de ne pas (trop) les lire. Il s'agit bien d'une épreuve orale.

La sincérité est de mise : on se doute que tel professeur débutant ne pourra se prévaloir d'une longue expérience de l'enseignement, dans sa discipline, comme en FLS.

Enfin, il ne s'agit pas seulement de témoigner de ses connaissances et de son expérience passée et présente, il convient aussi d'être en mesure de se projeter, de s'imaginer enseignant de FLS. Le jury cherche à repérer les professeurs capables d'enseigner un jour le FLS dans le premier comme dans le second degré. Le candidat doit être capable d'envisager non seulement la façon dont il appréhenderait tel ou tel point de langue par exemple, mais plus globalement comment il élaborerait une progression.

Session 2015

Pour autant, rappelons que, contrairement à certaines rumeurs, le fait d'obtenir la certification ne donne pas droit à un poste profilé FLE/FLS ; la certification permet de postuler sur un poste spécifique FLS, mais ne garantit pas son obtention

Les résultats de la session 2015 :

On aura compris que cet oral est exigeant et qu'il ne s'improvise pas. Pour autant ce n'est pas une épreuve insurmontable comme en témoignent les bons, voire très bons résultats obtenus par la majorité : 38 candidats « certifiés » pour 44 candidats présents pour cette session 2015. On se souvient qu'il y avait 50 candidats inscrits au départ: une majorité de PE (30 professeurs des écoles pour 20 professeurs des lycées et collèges et une écrasante majorité de femmes (42 pour 8 hommes). Le dernier rapport de jury date de 2008, il indique un taux de réussite de 48% (20 admis pour 42 candidats) qui a sensiblement augmenté, en 2015, passant à 86,36%.

Les candidats, en général étaient bien préparés, ils connaissaient la terminologie propre au contexte du FLE/FLS en milieu scolaire, ils savaient allier théorie et pratique.

Que les candidats malchanceux sachent qu'ils n'ont pas démérité et qu'ils n'hésitent pas à se présenter de nouveau, à court ou moyen terme, avec un peu plus d'expérience et de formation, ils seront plus armés.

Catherine LACHNITT, IA-IPR Lettres responsable du CASNAV